

hésitent encore, de moins en moins mais de façon tangible, à adhérer davantage à des instruments contraignants, le Canada se fait d'une façon générale le champion d'un élargissement et d'un approfondissement plus poussés du système international fondé sur des règles.

Cette orientation ne met en cause rien de moins que le développement de la souveraineté canadienne. Les règles internationales restreignent aussi les pratiques canadiennes, mais l'absence de règles ou l'application de règles ambiguës ne fait que nous exposer aux mesures arbitraires et unilatérales des grandes puissances économiques. Sans règles contraignantes, le Canada conserve le droit théorique d'opposer les mêmes mesures arbitraires aux autres, mais en réalité, ce droit ne protège guère une économie relativement modeste contre une plus forte; certes, de nouvelles règles limitant le recours aux stimulants financiers pour attirer les investissements restreindraient une pratique canadienne traditionnelle, mais où est l'utilité de cette pratique si les États-Unis et l'UE (dont les coffres sont mieux garnis) offrent davantage aux investisseurs éventuels, neutralisant les avantages compétitifs qui autrement militeraient en faveur d'une localisation au Canada? Les Canadiens s'inquiètent à bon droit de certaines pratiques environnementales néfastes qui ont cours au Brésil et en Chine, par exemple. Nous pourrions être tentés de faire jouer les leviers économiques dont nous disposons pour signifier notre mécontentement (admissibilité au TPG? application plus active de notre régime de recours commerciaux aux importations en provenance de Chine?), sauf que cette attitude encouragerait les États-Unis à prendre des mesures unilatérales contre des pratiques canadiennes (dans l'industrie forestière, par exemple).

Le fait est que nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant, où le commerce des marchandises et des services croît rapidement, où les mouvements de capitaux sont de plus en plus capricieux, où de nombreux nouveaux concurrents se disputent les parts de marché et les investissements de qualité, et où les préoccupations relatives à l'environnement, à la croissance démographique et aux migrations se font de plus en plus pressantes. De plus en plus, des politiques considérées jadis comme nationales par nature sont soumises à l'examen international. Les nouvelles pratiques internationales auront certainement un impact au Canada. La seule vraie question est de savoir si le Canada peut faire en sorte d'influer sérieusement sur la définition des règles afin qu'elles reflètent les priorités et sensibilités canadiennes et qu'elles soient transparentes, sans ambiguïté et applicables de façon contraignante, de manière à empêcher le plus possible les superpuissances et d'autres entités économiques d'agir unilatéralement.

Dans ce processus multicouches, il est des questions à propos desquelles une collaboration étroite avec l'une ou l'autre des économies de la Triade pourrait fort bien être opportune (par ex., de nouvelles mesures multilatérales visant à limiter les